



Énoncé des valeurs

**Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec**

Le Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec a sélectionné cinq valeurs fondamentales afin de le guider dans son rôle de fiduciaire : l'intégrité, le respect, le sens des responsabilités, la prudence et la collaboration. Ces valeurs permettent d'établir une ligne de conduite pour les membres du Comité de retraite et le personnel de la Direction du Régime; elles servent d'assise au code de déontologie du Régime.

Comme résultat : la confiance

L'intégrité, le respect, le sens des responsabilités, la prudence et la collaboration visent à développer un climat de confiance dans l'intérêt des participants au Régime.

L'intégrité

Les membres du Comité de retraite et le personnel de la Direction du Régime se doivent d'agir avec intégrité, c'est-à-dire avec honnêteté, droiture et transparence, afin de garantir la primauté de l'intérêt des participants et, dans le cas du Comité, de remplir son rôle de fiduciaire.

Le respect

La conduite des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du Régime doit se faire dans le respect des personnes (participants, intervenants, fournisseurs de services, etc.), des lois et des règlements en vigueur, afin de créer un climat propice à la réalisation du mandat confié au Comité de retraite.

Le sens des responsabilités

Les membres du Comité de retraite et le personnel de la Direction du Régime doivent avoir un sens élevé des responsabilités. Ce sens des responsabilités s'exprime par l'engagement personnel qui est de participer aux activités du Comité de retraite tout en assumant son rôle de fiduciaire. À titre d'exemple : une présence assidue aux réunions, une participation à des activités de formation continue afin d'améliorer ses compétences, une implication dévouée au sein du Comité et de sous-comités et le recours à de l'expertise externe lorsque la situation le demande.

Ils sont aussi tenus d'accorder une attention particulière aux dimensions économique, sociale et environnementale, afin de faire une gestion éclairée de la politique de placement.

Enfin, ils se doivent d'être discrets et de respecter la confidentialité.

La prudence

La prudence commande d'agir avec précaution et d'évaluer les risques auxquels sont exposés les participants du Régime. Elle impose de prendre des décisions basées sur de l'information de qualité et de l'expertise spécialisée. Elle demande également d'agir avec prévoyance en trouvant un juste équilibre entre le risque et le rendement des avoirs. Enfin, elle amène à prendre des décisions justes et équitables, en ayant comme objectif d'éviter les litiges potentiels.

La collaboration

La collaboration demande de développer un esprit d'équipe, afin de travailler ensemble dans un objectif commun, et ce, pour réaliser pleinement le rôle de fiduciaire. La collaboration nécessite le partage des idées, des informations, des connaissances et des compétences. Elle implique une volonté de trouver des solutions communes et solidaires.

***Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec***



Université du Québec

Vice-présidence à l'administration
Direction des relations du travail
et de la rémunération globale

475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4327
Télécopieur : 418 657-2132
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc